

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE DU 21 JUIN 2013**

Convocation du 12 juin 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Projet d'étude de l'assainissement collectif et modification du budget annexe d'assainissement,
- Approbation du compte de gestion du Trésorier :
  - budget principal,
  - budget annexe assainissement.
- Autorisation de signature du marché pour le dossier « PAVE »,
- Vente peupliers,
- Travaux électriques dans les salles de classe,
- Virements de crédits budgétaires,
- Demandes de subventions,
- Projet abri-bus : arrêt Mortefontaine,
- Position du Conseil sur la composition des EPCI en 2014,
- Bail de chasse des bois communaux,
- Modification des statuts du SIIS,- Information diverses,
- Questions diverses.

-----  
 Sous la présidence de Madame Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOËL, M. Hugues SAULET, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. Bernard LEBLANC, M. Romain JOLIVET,

Absente excusée : Mme Catherine VIGNERON,

Absents : M. Mathieu PLAIT, M. Nicolas METTETAL,

**Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA**

-----  
 Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil

**PROJET D'ÉTUDE DE L'ASSAISSEMENT COLLECTIF ET MODIFICATION DU BUDGET**

❖ **Projet d'étude :**

Pour faire suite à la réunion organisée en Préfecture ayant pour objet la faisabilité d'un projet commun de station d'épuration avec SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, il a été conjointement convenu de lancer une étude de faisabilité comprenant plusieurs hypothèses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** de lancer une étude de faisabilité comprenant les hypothèses suivantes :

- station d'épuration commune à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL avec variante pour le raccordement du hameau de Mormont,

- station d'épuration commune à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE, SAINT-MAURICE-LE-VIEIL et CHASSY, comprenant plusieurs scénarii selon la part d'habitants de CHASSY raccordés.

Cette étude doit permettre de disposer de coûts d'investissement et de fonctionnement des différentes solutions envisagées, ainsi que l'impact sur la facture d'eau des abonnés de chaque commune : elle sera portée par la Commune de CHASSY et pourra être financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ; le reste étant réparti sur les trois communes en fonction du nombre d'habitants.

❖ **Modification du budget annexe assainissement 2013 :**

Compte tenu que l'étude du projet d'assainissement commun avec SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL doit être conduit par la commune de CHASSY, il y a lieu de modifier le budget annexe assainissement pour y inclure toutes les dépenses et recettes s'y rapportant.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier le budget annexe 2013 en section investissement comme suit :

Intitulé et numéro de compte	Budget voté le 5 avril 2013	Virements	Budget 2013
<i>En dépense investissement</i>			
2031- Frais d'étude	3 999.74 €	+ 16 000.26 €	20 000.00 €
2033 - Frais d'insertion	0	+ 878.95 €	878.95 €
<i>En recette investissement</i>			
1314 - Participation communes	3 120.79 €	+ 6 879.21 €	10 000.00 €
13111 - Agence de l'Eau	0.00 €	+ 10 000.00 €	10 000.00 €

Le budget annexe assainissement s'équilibre désormais en recettes et en dépenses à 71 930.21 €.

**APPROBATION COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle que les comptes administratifs « budget principal et budget annexe » avaient été votés suivant un état « certifié et concordant » dressé par le percepteur : les comptes de gestion définitifs n'ayant pu être produits à temps.

Les comptes de gestion définitifs ayant été produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVENT** les comptes de gestion 2012 du budget principal et du budget annexe établis par le Comptable du Trésor, qui font ressortir un résultat de clôture au 31 décembre 2012, conforme à ceux des comptes administratifs du budget principal et budget annexes assainissement dressés par le Maire

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ POUR LE DOSSIER « PAVE »**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 janvier 2013 dans l'Yonne Républicaine, pour la réalisation des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des audits d'accessibilité des bâtiments publics,

Vu la date limite de remise des offres fixées au 22 février 2013,

Vu le rapport d'analyse et le classement des offres proposé par la DDT de l'Yonne,

Vu l'avis rendu le 9 avril 2013 par la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de l'Aillantais, coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant que le cabinet CRYSLIDE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse est arrivée en tête du classement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE** de retenir l'offre du cabinet CRYSLIDE et de lui attribuer le marché pour les prestations et montants suivants : PAVE pour un montant de 300.00 €HT,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement s'y rapportant et à notifier le marché au cabinet attributaire,

**DIT QUE** la dépense correspondante sera imputée à l'article « 617-Études et Recherches » du budget communal.

### **VENTE PEUPLIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition de la Société TRANSEXPO Gourmet Père et Fils pour la somme totale de 3 840 €.

**CHARGE** le Maire des formalités nécessaires au bon déroulement de la vente.

### **TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS LES SALLES DE CLASSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir le devis de la Société DUVAL pour l'installation de diverses prises de courant dans les salles de classe pour la somme de 548.20 €HT

Et ne retient pas la proposition faite pour la pose de la sonnette au portail de l'école qui sera effectué « en régie ».

### **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et pour permettre le règlement de la facture du radar pédagogique,

**DÉCIDE** les virements de crédits nécessaires (*le compte affecté au budget initial 2013 étant erroné*) en section d'investissement comme détaillés ci-dessous :

N° de compte	Budget 2013	Virements	Nouveau total
2152 - Installations de voirie	0.00 €	+ 6 250.00 €	6 250.00 €
2313 - Immobilisations en cours	21 240.14 €	- 6 250.00 €	14 990.14 €

Il est rappelé que l'acquisition de ce radar ne représente aucune dépense réelle pour la commune (plan de financement ci-dessous)

Coût hors taxe du radar (la TVA est récupérée N+2)	5 220.00 €
Subvention au titre des amendes de Police	2 610.00 €
FPIC – reversé par la CCA (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)	2 610.00 €

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Après avoir étudié la demande de l'établissement SAINTE COLOMBES, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 45.00€ à l'établissement scolaire SAINTE COLOMBES FORMATIONS de SAINT-DENIS-LES-SENS, pour améliorer les conditions matérielles et pédagogiques de l'établissement pour la formation d'un élève domicilié sur notre commune.

#### **PROJET ABRI-BUS : arrêt Mortefontaine**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'installation d'un abri-bus pour le point d'arrêt « Mortefontaine » créé en septembre 2010, suivant les conseils et accords de l'A.T.R. et du service des transports du Conseil Général,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de l'Yonne au titre des amendes de police,

**DÉCIDE** du plan de financement suivant :

<b>Description</b>	<b>Montant HT</b>
Fourniture d'un abri-bus en kit (devis Société BONNICHON)	920.00 €
Frais annexes : dallage béton, toiture, panneaux et signalisation etc...	750.00 €
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>1 670.00 €</b>
Subvention Conseil Général (amendes de Police) 50%	835.00 €
Fonds propres	835.00 €

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'inscription des sommes au budget principal en section d'investissement avec la réserve prévue au 2313,

**Et AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL sur la composition des EPCI en 2014**

Selon l'article L5211-6-1 du Code Général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux (2014) et il appartient aux communes membres d'en fixer le nombre :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le nombre de délégués devant siéger à la CCA suivant la répartition suivante :

Nombres de communes composant la CCA	20
Population municipale de l'EPCI	10 249
Nombre de sièges selon article 5211-6-1 (répartition proportionnelle)	26
Nombre de sièges de droit (chaque commune doit être représentée)	3
<b>Nombre total de sièges pour la C.C.A.</b>	<b>29</b>

#### **BAIL DE CHASSE DES BOIS COMMUNAUX**

Le Conseil émet un avis favorable à ce que la Société de Chasse de CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE puisse bénéficier du territoire de Chasse des Bois communaux : mais s'agissant de bois « communaux » où se côtoient également affouagistes et promeneurs, un protocole d'accord comportant les différentes conditions du bail (conditions de location, jour de chasse, tarifs etc...) sera rédigé et soumis à son approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de donner à bail les bois de la forêt communale de CHASSY pour une superficie de 110 ha 14 a 01 ca à la société de Chasse communale CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE moyennant un loyer annuel de 1 500 €.

Et **CHARGE** le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

### **MODIFICATIONS DES STATUTS DU S.I.I.S.**

Suite au refus du Conseil Municipal de POILLY-SUR-THOLON d'approuver la modification des statuts du S.I.I.S. tels qu'ils avaient été modifiés par le Comité du S.I.I.S. lors de sa séance de décembre 2012 (et approuvé par les trois autres communes); une nouvelle modification y a été apportée lors de la séance du S.I.I.S. en date du 11 juin 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** de revoir l'article de la proposition de statuts arrêtée en séance le 19 décembre 2012 (visée en préfecture le 17 janvier 2013) et de le modifier de la façon suivante ;

*ARTICLE 4: Chaque commune sera représentée par **DEUX** délégués, titulaires issus du Conseil Municipal et **DEUX** délégués suppléants également issus du Conseil Municipal ; les délégués de chaque commune sont membres du S.I.I.S pour la durée de leur mandat municipal.*

**ET NOMME** aux fonctions de délégués du S.I.I.S.

- Roger KAOUA et Romain JOLIVET : délégués titulaires,
- Catherine VIGNERON et Alexandra GUILLOT : déléguées suppléantes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Projet restaurant scolaire** : la Direction Départementale des Territoires a établi un dossier succinct qui peut permettre, s'il est approuvé par le Conseil Municipal, de lancer un appel à maîtrise d'œuvre : il sera communiqué au Conseil qui en prendra connaissance et y apportera ses éventuelles modifications et /ou rectifications.

Le dossier définitif pourra être déposé début 2014, auprès des organismes financeurs.

**Classement des archives** : le Centre de gestion avait proposé ses services pour établir gratuitement un devis pour l'archivage et le classement des archives communales : les deux propositions faites (traitement de l'intégralité du fonds pour 12 180€ et traitement des archives les plus anciennes pour 3 045 €) jugées trop onéreuses ne sont pas retenues par le Conseil.

**Collecte textiles du Lions Club** : l'opération de récupération de textiles qui s'est déroulée en mai et conduite sous l'égide du « Lions Club » est terminée et va permettre le reversement de 4 500 € à la FÉDÉRATION ENFANTS ET SANTÉ.

Séance levée à 22h00

**DÉLIBÉRATIONS :**

n°2013/15	Projet d'étude de l'assainissement collectif
n°2013/16	Modification du budget annexe assainissement
n°2013/17	Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal
n°2013/18	Autorisation de signature du marché pour le dossier « PAVE » Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
n°2013/19	Vente des peupliers
n°2013/20	Travaux électriques dans les salles de classe
n°2013/21	Virements de crédits budgétaires pour payer le radar pédagogique
n°2013/22	Subvention à l'établissement scolaire SAINTE COLOMBES FORMATIONS à SAINT-DENIS-LES-SENS
n°2013/23	Achat d'un abri-bus en bois en kit
n°2013/24	Position du Conseil Municipal sur la composition des EPCI en 2014
n°2013/25	Bail de Chasse des bois communaux
n°2013/26	Modification des statuts du S.I.I.S.

Sylviane MOLINARO	Roger KAOUA	Alain GALLET
Alexandra GUILLOT	Catherine VIGNERON <b><u>ABSENTE EXCUSÉE</u></b>	Romain JOLIVET
Bernard LEBLANC	Nicolas METTETAL <b><u>ABSENT</u></b>	François NOËL
Mathieu PLAIT <b><u>ABSENT</u></b>	Hugues SAULET	